

Bilan du Conseil général de l'AMC 2014

Motions déposées

Sur les 13 motions déposées par l'AMQ, une a été retirée par le comité de résolutions parce que jugée déjà couverte par les politiques existantes.

Motions inscrites à l'ordre du jour des approbations et adoptées

Motionnaire : Dr Michel Welt

Co-motionnaire : Dr Claude Roy

DM5-11 : L'Association médicale canadienne est d'avis que les provinces et les territoires devraient avoir l'obligation légale de fournir des soins de santé dès le premier trimestre de grossesse.

Motionnaire : Dr Hugo Viens

Co-motionnaire : Dr Laurent Marcoux

DM5-42 : L'Association médicale canadienne recommande l'élaboration d'un code d'éthique encadrant les stratégies de développement d'affaires des sociétés commerciales dans le domaine de la santé.

Motions adoptées

Motionnaire : Dre Isabelle Samson

Co-motionnaire : M. Colin Laverty

DM5-39 : L'Association médicale canadienne évaluera les impacts éthiques et économiques de l'évolution récente de la procréation assistée et envisagera de modifier sa politique à cet égard.

Motionnaire : Dre Ruth Vander Stelt

Co-motionnaire : Dr Hugo Viens

DM5-40 : L'Association médicale canadienne se penchera sur l'émergence des mégadonnées et ses effets sur le professionnalisme et sur la confidentialité des données médicales et proposera des lignes directrices pour en assurer l'utilisation optimale.

Motionnaire : Dre Yun Jen

Co-motionnaire : Dr Daniel Tardif

DM5-56 : L'Association médicale canadienne mettra sur pied un groupe de travail chargé d'examiner le processus d'adoption des résolutions par le Conseil général.

Motionnaire : Dre Ruth Vander Stelt

Co-motionnaire : Dre Isabelle Samson

DM5-50 : L'Association médicale canadienne étudiera les applications éventuelles en santé de la théorie des contraintes.

Motionnaire : Dre Yun Jen

Co-motionnaire : Dre Pierre Harvey

DM5-41 : L'Association médicale canadienne modifiera son code de déontologie de façon à permettre aux médecins d'invoquer leur autonomie professionnelle, quel que soit le milieu dans lequel ils exercent leur profession.

Motionnaire : Dr Pierre Harvey

Co-motionnaire : Dr Bruno L'Heureux

DM5-24 : L'Association médicale canadienne recommande que le gouvernement fédéral modifie ses lois et règlements afin de faciliter l'importation d'urgence de certains médicaments advenant une situation de rupture d'approvisionnement au Canada.

Motionnaire : Mme Laurence Labine

Co-motionnaire : Mme Dounia Rouabhia

DM5-12 : L'Association médicale canadienne appuie le développement de programmes d'intervention, d'éducation et de prévention pour lutter contre les maladies sexuellement transmissibles auprès des jeunes.

Motionnaire : Dr Laurent Marcoux

Co-motionnaire : Dr Pierre Harvey

EI-1 : L'Association médicale canadienne insiste sur la nécessité pour les gouvernements de ne pas renier les ententes librement négociées et signées par l'utilisation de mesures législatives

Motion référée au CA de l'AMC

Motionnaire : Dr Michel Welt

Co-motionnaire : Dr Vincent Demers

DM5-49 : L'Association médicale canadienne recommande au gouvernement fédéral d'instaurer un fonds d'aide médicale afin de permettre aux personnes qui résident au Canada et qui n'ont aucune couverture médicale de recevoir les soins de santé urgents et essentiels.

Motions rejetées

Motionnaire : Mme Claudie Dandurand Bolduc

Co-motionnaire : Dr Laurent Marcoux

DM5-43 : L'Association médicale canadienne incite les gouvernements provinciaux et territoriaux à adopter un système de consentement présumé en matière de dons d'organes.